



Collectif « Non aux chasseurs dans les écoles ! »

À Crest, le 12 février 2015

Madame la Ministre de l'Écologie, du
Développement Durable et de l'Énergie
Mme Ségolène Royal
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Le prosélytisme de la chasse dans les écoles publiques
Lettre recommandée AR

Lettre ouverte

Madame la Ministre,

Notre collectif "Non aux chasseurs dans les écoles !", qui réunit plus de cinquante associations naturalistes, de protection de l'enfance, mais aussi des psychologues, des enseignants, des parents d'élèves, des écrivains jeunesse, des syndicats, des structures d'éducation à l'environnement... tous opposés à la présence des chasseurs dans l'école de la République, souhaite attirer votre conscience attentive sur les faits suivants.

Une convention est sur le point d'être signée entre la Fédération nationale des chasseurs, la Fédération nationale des pêcheurs et les Ministres de l'Écologie et de l'Éducation Nationale reconnaissant aux chasseurs la légitimité d'intervenir auprès des élèves des écoles primaires, afin de leur dispenser un enseignement visant leur éducation au développement durable, à la biodiversité et au respect de la nature.

Nous vous demandons de vous pencher sur les conséquences impactantes pour l'enfance d'une telle convention, à la lumière des arguments ci-après, que nous vous proposons d'examiner avec bienveillance. Il nous apparaît que notre responsabilité d'adultes est engagée quand la découverte de notre patrimoine naturel commun et de notre biodiversité par les enfants, est confiée à un lobby qui ne cache pas, comme il en fait mention dans toutes ses communications, ses intentions prosélytes. Censée ouvrir l'esprit des enfants sur la nature, la signature de cette convention autorisera en fait un enseignement partial, dont le but avoué est de susciter l'engouement des plus jeunes pour la chasse.

Pour preuve parmi d'autres, un article de presse très récent (ci-joint) reprend les propos de chasseurs intervenus dans le cadre des nouvelles activités périscolaires : « nous avons accepté de venir parce que c'est important que les enfants aient une image juste du rôle des chasseurs ». Jusqu'à preuve du contraire, la chasse est un loisir particulier qui n'a pas à être promu auprès des enfants en milieu scolaire. Et l'article de poursuivre : « La dernière séance portait sur le sanglier et les armes. Comment chasser en toute sécurité ? Quels sont les moyens de se protéger et de protéger les éventuels promeneurs ? Le maniement des armes... ». Un programme digne d'une séance de préparation au permis de chasser... D'autre part, la violence de l'actualité nous rappelle que le goût des armes n'a pas à être encouragé auprès de notre jeunesse.

Un enseignement neutre, impartial, objectif et bienveillant à l'égard de la nature, comme des enfants, est seul à même de permettre à l'élève d'acquérir une capacité d'analyse personnelle, et critique. C'est ce pourquoi le prosélytisme n'a pas droit de cité à l'école : il est illégal. Or, les acteurs cynégétiques colportent, le plus souvent, une vision biaisée de la nature. Ils diabolisent régulièrement les prédateurs dans les médias et détruisent, exploitent ou méprisent les animaux en fonction de leur propre intérêt, au détriment de l'intérêt général et de la biodiversité. La chasse est en outre une activité dangereuse qui peut se montrer très critiquable quant à ses conséquences sur la biodiversité. Elle ne doit pas interférer avec l'apprentissage des connaissances élémentaires enseignées dans les petites classes.

Cette convention interviendrait alors que le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a tout juste salué les récentes mesures annoncées en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. L'avis du CESE de décembre 2013 se prononçait lui-même en ces termes : « La découverte du monde vivant, de la nécessaire empathie avec les autres vivants, constitue un maillon essentiel de l'éducation première. », et préconisait l'élaboration d'une charte rappelant les principes pédagogiques et déontologiques s'imposant à tout intervenant extérieur à l'enseignement.

En 2010, une convention similaire a été signée mais son application présente des zones d'ombre : l'observatoire chargé d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la convention, et le comité scientifique chargé de veiller à la qualité pédagogique et scientifique des conventions locales (respectivement prévus par les articles 9 et 10 de la convention) n'ont, à notre connaissance, pas été mis en place. Ces groupes d'études étaient pourtant l'unique garde-fou à un enseignement partial et orienté.

Au regard des enjeux écologiques actuels, l'éducation des jeunes au respect de l'environnement et à la connaissance de notre patrimoine naturel doit être confiée à des organismes spécialisés regroupés pour la plupart dans le Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD) ou encore le Réseau École et Nature, réseau national d'éducation à l'environnement. Mais également des organismes tels que les réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement (GRAINE par exemple), les réseaux d'associations naturalistes départementales (dont la LPO) ou encore le formidable réseau des clubs CPN. Leur vision globale des rôles de chaque animal dans les milieux naturels et les écosystèmes garantit à l'élève un apprentissage complet et objectif des connaissances actuelles relatives à la biodiversité et à la faune sauvage en particulier. Dans ce sens, ils assurent une vraie mission de service public et sont ainsi les plus à même à travailler en partenariat avec les enseignants, ceci de façon objective.

Aussi, par la présente, nous vous demandons de ne pas décider de cautionner l'intervention des chasseurs en milieu scolaire et de ne pas signer une telle convention. Nous nous tenons à votre disposition pour vous faire part de nos propositions concrètes pour sensibiliser nos jeunes citoyens à la découverte et au respect de notre patrimoine naturel.

Nous nous permettons de vous rappeler que notre collectif est largement représentatif, et que nous sommes avant tout animés par le besoin de prendre soin de l'enseignement que la République prodigue à nos enfants, notamment parce qu'ils seront la société française de demain, et qu'il en va ici de notre responsabilité d'adultes conscients et bienveillants.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Copie à

Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Pièces jointes :

- « Education Thiéfosse : Les chasseurs sont intervenus pour les nouvelles activités périscolaires », vosgesmatin.fr, 1^{er} février 2015
- Dossier du collectif « Non aux chasseurs dans les écoles »

Les 67 associations cosignataires :

ADEO ANIMALIS, APIE, ASPAS, Association des Naturalistes de la Gohelle, Autun Morvan Écologie, AVES France, CAPEN 71, Centre ATHENAS, CHENE, CHEV-ANE, Connaissance & Protection de la nature du brabant, Convention Vie et Nature, CPEPESC Franche-Comté, CPEPESC Nationale, CPIE de la vallée de l'Ognon, Dignité Animale, Droit des animaux, ENVERT, Fédération Flore 54, Fédération Nord Nature Environnement, FERUS, FLAC, FNE Franche Comté, Fondations assistance aux animaux 41, Fondation Brigitte Bardot, FRAPNA DRÔME, FRAPNA Savoie, GDEAM, Gere Vivante, GRAINE Centre, Graine d'Ortie, Groupe d'Etudes Ornithologiques Béarnais, Groupe d' Etude Ornithologiques des Côtes d' Armor GEOCA, IDAE, International campaigns, LA GRIFFE, L'association Végétarienne de France, La Fondation Droit Animal Ethiques et Sciences, LPO Nationale, LPO Rhône, LPO Yonne, Le sanctuaire des hérissons, LEST, Loiret Nature Environnement, Maison de la Loire d'Indre et Loire, Meuse Nature Environnement, Milles traces, Nature Centre, Nature et Humanisme, Nature et Relief, Ni homme Ni objet, Oïkos Kai Bios, Oiseaux Nature, ONE VOICE, OUSIA être(s) humain(s) sur la Terre, Perche Nature, Pic Vert, Pôle Grand Prédateurs, RAC, Serre vivante, SFPEPM, SNDA – Société Nationale de pour la Défense des Animaux, SNPN – Société Nationale de Protection de la Nature, SPA 79, SPA du pays de Saint Malo, Veg' Asso, Volontaires pour la nature.